

23 / 05 003

DEPARTEMENT DE
CORSE DU SUD

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

ARRONDISSEMENT
DE SARTENE

Séance du 20 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre à 18 h 30

Date de la convocation : 17/10/2023
Date d'affichage : 17/10/2023

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement
au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10
Pour : Contre : Abstention :
Présents :
Pouvoir :
Absents :
Secrétaire de séance :

Objet : ACHAT D'UN BROYEUR DE BRANCHES

Le Maire propose au Conseil de procéder à l'acquisition d'un broyeur de branches.
En effet, cet achat permettrait d'éviter le brûlage des végétaux dans le cadre des travaux
d'entretien et l'élagage effectués par les employés de la voirie.
Cet outil pourrait être mis également au service de la population, selon les modalités qui
restent à définir, notamment pour le débroussaillage obligatoire des 50 mètres autour des
maisons d'habitation.

Il présente un devis de l'Etablissement MFA situé à PROPRIANO pour un montant
de 7 290.00 € TTC (6 075.00 € HT).

Cet achat serait financé de la façon suivante :

- Montant TTC = 7 290.00 €
- Montant HT = 6 075.00 €
- CDC (Dotation quinquennale) = 4 252.50 €
- Commune (y compris TVA) = 3 037.50 €

Le Maire demande donc aux Membres du Conseil de bien vouloir délibérer d'une part sur
l'opportunité de cette opération et d'autre part sur le plan de financement proposé.
Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré accepte à l'unanimité des Membres
présents et représentés, la proposition du Maire pour acquérir un broyeur de branches ainsi
que le plan de financement et le mandat pour effectuer toutes les démarches nécessaires dans
ce sens.

Le Maire
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le,
Et de sa publication le